

LETTRE D'INFORMATION NOTAIRES N°8 | JUILLET 2023

COMMENT MENER VITE ET BIEN UNE SUCCESSION CARITATIVE

Cher Maître,

Un nombre croissant de personnes expriment le souhait de léguer une partie de leur patrimoine à une cause qui leur tient à cœur. À l'Institut Pasteur, les dons et les différentes formes de libéralités représentent plus de 30% des ressources financières dont nous disposons pour faire progresser la recherche. Toutefois, vous le constatez certainement au sein de votre clientèle, **les projets de transmission caritative restent peu fréquents.**

Aussi, à l'occasion de cette nouvelle newsletter, avons-nous souhaité revenir avec vous sur **les différentes étapes qui permettent d'assurer un déroulement rapide et adéquat de ces successions inhabituelles**, et ainsi de réaliser facilement et dans les plus brefs délais les volontés de ces généreux testateurs.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture, et vous invitons à prendre contact avec nous pour toute interrogation sur l'Institut Pasteur ou sur la transmission de patrimoine. **Nous serons ravis de vous accompagner pour faciliter le règlement de ces successions à caractère philanthropique.**

Frédéric Grosjean
Responsable du Service des libéralités
de l'Institut Pasteur, expert en
philanthropie et gestion de patrimoine



FOCUS

ASSURER LE BON DÉROULEMENT D'UNE SUCCESSION POUR UNE ORGANISATION CARITATIVE

La désignation d'un organisme reconnu d'utilité publique comme l'Institut Pasteur est un geste d'une profonde générosité. Souvent, notre service libéralités accompagne ces testateurs tout au long de leur démarche, afin de s'assurer que toutes les modalités sont remplies pour que les volontés de la personne soient exaucées parfaitement le moment venu. Toutefois, il peut arriver qu'un notaire n'ait pas souvent de succession caritative à traiter, et qu'il se pose des questions sur la marche à suivre. Nos juristes sont bien sûr disponibles pour répondre à toutes vos interrogations.

Dans cette fiche pratique, qui peut être communiquée à vos clients, **nous avons représenté les trois grandes étapes du règlement d'une succession en faveur de l'Institut Pasteur.** Au verso, **vous trouverez également un focus sur la démarche de délivrance du legs.**



 **TÉLÉCHARGER
LA FICHE PRATIQUE**

LES NOUVEAUTÉS DU SERVICE LIBÉRALITÉS



VIH-SIDA : 40 ANS DE PROGRÈS

Il y a 40 ans, les Pasteuriens Françoise Barré-Sinoussi, Luc Montagnier et leurs équipes découvraient le virus responsable du SIDA. Cette avancée considérable lançait alors une bataille contre cette maladie qui se poursuit encore aujourd'hui. Françoise Barré-Sinoussi ouvre pour nous son album de souvenirs.



De nombreux événements et activités se déroulent tout au long de cette année : **rendez-vous sur pasteur.fr/fr/vih-40-ans-recherche-actions pour en savoir plus !**

[JE VEUX EN SAVOIR PLUS](#)

UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

Toute l'équipe du Service legs, donations et assurances-vie de l'Institut Pasteur se tient à votre disposition pour réfléchir avec vous à la meilleure manière de concrétiser les projets philanthropiques de vos clients.



**FLORENCE
DESPARMET**
Chargée de relations
testateurs

01 40 61 32 03

florence.desparmet@pasteur.fr



**STÉPHANIE
FOURNEL**
Chargée de relations
testateurs

01 45 68 89 86

stephanie.fournel@pasteur.fr

 **JE SOUHAITE ÊTRE APPELÉ**

Suivez les avancées de la recherche sur    



L'Institut Pasteur est agréé par le Comité de la Charte, organisme à but non lucratif qui exerce depuis plus de 30 ans la mission de contrôle de l'appel à la générosité publique.



L'Institut Pasteur est la seule fondation en France à avoir obtenu cette certification pour ses activités de conseil et gestion des libéralités, et de la gestion du patrimoine immobilier.

Vous recevez cet e-mail car vous avez accepté de recevoir des informations de l'Institut Pasteur sur support électronique. Pour ne plus recevoir ces messages, désabonnez-vous [en cliquant ici](#).

Nous traitons votre adresse e-mail afin de vous adresser des informations de l'Institut Pasteur (Paris) par voie électronique, et la conservons jusqu'à opposition de votre part. Cette opposition peut être exercée en cliquant sur le lien de désabonnement ci-dessus. Les destinataires en sont le personnel habilité de l'Institut Pasteur et ses prestataires techniques.

Vous disposez également d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité sur vos données dans les conditions prévues par la réglementation. Pour exercer ces droits, vous pouvez vous adresser à notre service Relations Testateurs – Institut Pasteur, au 25 rue du docteur Roux 75015 Paris, par téléphone au 01 40 61 32 03, ou à legs@pasteur.fr ou encore à notre Délégué à la protection des données (DPO, Institut Pasteur, Direction juridique, 28 rue du docteur Roux 75724 Paris Cedex 15 ou à dpo@pasteur.fr). Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL.

L'Institut Pasteur s'est toujours montré vigilant à respecter vos droits et souhaits relatifs à vos données personnelles, et ne communique pas votre adresse e-mail, à d'autres organismes.